

Atelier Finances et comptabilité

Intervenants : Patrick Paluszak et Denis Cadon

Rapporteur : Christophe Frappé

Une quinzaine de clubs participent à cet atelier

1/ Le bilan comptable

Le bilan comptable de l'association est présenté en Assemblée Générale du club. Il est approuvé. A partir de ce moment, il ne peut plus être modifié.

La comptabilité des associations est, à peu de choses près, la même que celle des entreprises.

Un club est une entreprise ! Le Président est le chef de cette entreprise.

Il est toujours délicat de prendre la Présidence d'un club dans lequel la comptabilité n'a pas été certifiée par un expert-comptable. En cas de doutes sur des potentiels malversations, le délai pour porter plainte est de 3 ans.

Il est vivement conseillé de faire appel à un expert-comptable pour valider les comptes. Cela simplifie la présentation lors de l'AG et donne une image sérieuse du club vis-à-vis de ses adhérents, de ses potentiels partenaires et les institutions. Cela apporte un regard extérieur sur le club. L'expert-comptable couvre le Bureau Directeur.

A noter que des formations pour les dirigeants peuvent être dispensées par les Comités Olympiques régionaux et/ou départementaux.

2/ Organisation de sa comptabilité

Il est impératif de pouvoir faire un état des lieux de son club à tous moment. Pour cela, il faut organiser sa comptabilité en se rapprochant d'une comptabilité analytique.

Il faut connaître précisément les postes de dépenses : combien coûte un éducateur, un nageur de compétition, le résultat financier d'un meeting ou d'un événement.

Bref connaître le MODELE ECONOMIQUE DU CLUB.

3/ Le trésorier du club

Chacun doit rester à sa place mais le Président doit régulièrement s'entretenir et échanger avec le Trésorier de l'association.

Pour réaliser ses missions les trésoriers utilisent les outils suivants : Sage (logiciel), Money, EBP Compta, Excel ...

C'est très souvent le Trésorier qui supervise les payes qu'il est vivement conseillé d'externaliser car la réglementation évolue tous les jours (changement des taux très régulièrement).

Un club du groupe indique qu'il utilise les Chèque Emploi Associatif. Le coût est assez important.

4/ Les subventions

Tous les clubs sont unanimes pour dire que les dossiers sont de plus en plus complexes. De ce fait, en dessous de 2000 euros, le jeu n'en vaut pas la chandelle !

Pour qu'un dossier soit retenu, il est primordial de bien choisir son vocabulaire. Certains mots clés sont vendeurs : social, santé, etc ...

Il faut toujours demander plus que « nécessaire ». Ne pas hésiter à se rapprocher de son département.

Lors de potentiels rendez-vous avec les municipalités, il faut expliquer le fonctionnement du club en terme de coût (intervenants très majoritairement professionnels).

Parmi la quinzaine de clubs présents à cet atelier, 2 clubs se voient facturer les lignes d'eau. Cela étant, cela est compensé par des subventions.

5/ Solutions à mettre en place pour de nouveaux financements

- Partenaires privés : bien souvent ces derniers se font par relation au sein du club. Ne pas hésiter à solliciter les adhérents du club
- Expliquer aux adhérents la possibilité de faire des dons défiscalisés
- Lors de l'inscription, demandé un chèque, de 30 euros par exemple, qui sera annulé si la famille de l'adhérent participe à des actions de bénévolat pour le club
- Demander une participation des nageurs pour les frais d'hébergement et repas lors des compétitions

IL FAUT ETRE IMAGINATIF pour trouver des solutions

6/ Situation financière des 15 clubs présents à l'atelier

Tous les clubs auront une situation financière positive sur la saison 2019-2020 grâce aux aides de l'Etat (chômage partiel, baisse des charges salariales et patronales) et diminution des frais prévus pour les compétitions.

En règle générale, la situation financière des clubs est assez tendue et proche de 0 €.

